



Doc. 14906
25 juin 2019

L'assassinat de Mme Daphne Caruana Galizia et l'État de droit à Malte et ailleurs: veiller à ce que toute la lumière soit faite

Amendement¹ n° 7

Dans le projet de résolution, remplacer le paragraphe 7.4 par le paragraphe suivant:

«le fait que certains ordinateurs portables de Daphne Caruana Galizia aient disparu de Malte, cet acte pouvant être constitutif d'une obstruction à la justice de ses auteurs, et qu'ils n'aient pas été restitués aux autorités maltaises chargées de l'enquête de manière à permettre leur utilisation comme éléments de preuve fiables si nécessaire, au besoin en soumettant cette restitution à des garanties adéquates.»

Déposé par:

MALLIA Emanuel, Malte, SOC
AGHAYEVA Ulviyye, Azerbaïdjan, GDL
CUTAJAR Rosianne, Malte, SOC
D'AMBROSIO Vanessa, Saint-Marin, SOC
GATTI Marco, Saint-Marin, PPE/DC
GRECH Etienne, Malte, SOC
GURMAI Zita, Hongrie, SOC
HAJIYEV Sabir, Azerbaïdjan, SOC
SEYIDOV Samad, Azerbaïdjan, CE
ZAVOLI Roger, Saint-Marin, GDL
ZRINZO AZZOPARDI Stefan, Malte, SOC
ZSIGMOND Barna Pál, Hongrie, PPE/DC

1. 2019 - Troisième partie de session

